EDF TRADING

80 Victoria Street
Cardinal Place, 3rd floor
London SW1E 5JL

T +44 (0)20 7061 4000
F +44 (0)20 7061 5000

Consultation de RTE relative aux règles MA-RE version 8

Réponse d'EDF Trading

16/11/2015

RTE a mis en consultation une nouvelle version des règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement et au dispositif de responsable d'équilibre (dites « Règles MA-RE ». EDF Trading (EDFT) souhaite donner un retour sur le sujet du Service d' Échanges de Blocs, dont nous sommes un utilisateur majeur.

EDFT convient que la refonte du Service d'Échanges de Blocs proposée par RTE apporterait une modernisation par rapport au dispositif actuel, mais ne considère pas une telle refonte (nécessairement coûteuse et porteuse de risques opérationnels) comme prioritaire, vu que le dispositif fonctionne et a fait ses preuves. En outre, il est probable que l'entrée en vigueur du code Balancing conduira à d'autres évolutions sur le mécanisme de programmation et la refonte du Service d'Echange de Blocs devrait être intégrée à cette réflexion d'ensemble.

Les modalités applicables en cas de nominations discordantes ou erronées doivent être améliorées afin de minimiser les écarts entre RE :

- EDFT n'est pas favorable à la suppression de la règle de la « mise à la moyenne » en cas de nominations discordantes, en tant qu'elle permette de minimiser les déséquilibres dus à des erreurs de nomination par une contrepartie. EDFT ne voit pas la problématique liée au risque de fraude soulignée par RTE comme urgente jusqu'au point de justifier ce changement.

- EDFT considère la suppression des accords préalables RE-RE comme une simplification des processus opérationnelles et de back-office, ce qui est toujours positif. Toutefois, si cela entraine l'abandon de la règle de la mise à la moyenne comme précondition, EDFT ne considère pas que ses bénéfices soient supérieurs à ses couts.

- EDFT est favorable à l'adoption de mécanismes plus souples tels que, par exemple, le refus limité au pas demi-horaires discordants et l'acceptation des pas demi-horaires concordants ou la possibilité de rectification d'une nomination erronée.

Il est aussi important d'avoir une meilleure visibilité sur les aspects qui sont censés modifier le format des fichiers PEB échangés et des vecteurs de communication (notamment les modalités pratiques de nomination, les accusés de réception, les informations envoyées par RTE aux RE, les modes dégradés, …), ainsi que les processus associés. Tous

EDF TRADING

ces aspects devraient être communiqués par RTE avec un délai suffisant pour permettre aux acteurs de marché d'en analyser les impacts potentiels (surtout au niveau de SI) et une consultation détaillée devraient avoir lieu. EDFT accueille favorablement l'annonce de RTE de mener des ateliers spécifiques pour instruire ces questions et souhaite être impliquée le plus tôt possible dans l'implémentation des nouveaux formats.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter M. Andrea Bonzanni au +44 207 061 4547 ou par e-mail : transmissionandregulation@edftrading.com.